

## Compte rendu de la Commission des Bois du 28/02/2024

**Présents:** M. GENGOUX, M. COMPERO, Mme DUPONT, M. KISSENBERGER, M. FLASQUE (ONF), M. CRASSO (Garant Forêt), M. RAMART (DST), Mme DEHOUX (DGS)

**Absents excusés :** M. DROUIN

**Absents :** Mrs ROUSCHOP Francis, M. PIRE-ABITANTE, M. VOITON, M. BENBOURECHE

### **I- Point sur les travaux réalisés du programme de travaux forestier 2023**

Réalisation des travaux suivants :

- Dégagement de plantation P 66 et 67 (Douglas, Mélèzes, Pins, Châtaigniers, etc, sur environ 13 Ha.
- Broyage des plateformes de pistes : entretien par l'ONF sur 5 kms. Secteur du Grand Terne.
- Broyage des plateformes de pistes : entretien par l'ONF sur 5 kms. Secteur de la Vinaigrerie.
- Reste à réaliser en régie par les employés communaux (5 kms de pistes également).
- Curage des renvois d'eau réalisé en régie par les employés communaux (3 passages ont été effectués).

Non réalisé à ce jour :

- Fauchage bord de route : reporté en 2024 sur le programme de travaux.

### **II- Point sur le programme de travaux du Plan de Relance Forestier**

Suivi des travaux :

- Reboisement des parcelles scolytées et exploitées (P 77, 78, 53, 91)
- Broyage effectué dans sa totalité.
- Plantation réalisée sur environ 60 à 70 %. La parcelle 78 est terminée (réalisation ONF) et la parcelle 77 est en cours par l'ONF
- Parcelle 91 : la plantation n'est pas encore commencée par l'ONF (attention à la date figurant sur le CCTP : vérification par les services de la Ville en cours)

- Parcelle 53 : La société ID VERDE a reboisé 3 Ha20. Une zone n'a pas été broyée (bouleaux et hêtres) pour des raisons techniques (pente). Cette dernière sera laissée en évolution libre.
- Entretien du bord de route qui monte vers le Liry par les employés communaux (Hiver 2022-2023).

Monsieur FLASQUE explique que quelques petits soucis techniques ont été rencontrés avec la Société ID VERDE : des visites de chantier ont été effectuées avec l'ONF et Monsieur RAMART afin d'apporter des conseils techniques à la société sur la mise en place de plants.

Pour information : 7 Ha environ ont été et/ou vont être plantés cette saison 2023-2024. Entre le moment de la plantation et le moment de la mise en place de protection contre le gibier, certains plants ont subi des dégâts (P 53). D'autres dégâts ont été constatés P 77 et 78. A ce sujet, Monsieur FLASQUE explique que le propriétaire, soit la Ville, peut demander aux chasseurs d'effectuer des tirs d'été (tirs à l'approche).

### **III- Programme de travaux 2024**

#### Travaux d'infrastructure :

- Curage des renvois d'eau : travaux qui seront à nouveau réalisés en régie par les employés communaux. A hauteur de 3 à 4 passages dans l'année.
- Broyage des plateformes de pistes : travaux retenus : 10 kms seront réalisés par l'ONF et 10 kms par les agents communaux.
- Entretien des bords de voiries à l'épaveuse (fauchage bord de route) : travaux également retenus. Ils seront réalisés par l'ONF.

#### Travaux sylvicoles sur durée d'engagement après subvention :

- Dégagement mécanique en plein de plantation (P 66, 67) : la Commission se laisse la réflexion d'une année. Travaux reportés en 2025. La parcelle a été dégagée en 2023. La majeure partie des plants ne sont plus concurrencés (par le bouleau, le genêt, ...). En attente d'une saison que la concurrence revienne.

#### Travaux sylvicoles :

- Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeunes peuplements résineux (P 79, 80) : travaux non retenus. La Commission demande à ce que ces travaux soient réalisés en régie. En attente du calcul du temps estimé.

### Travaux sylvicoles sur durée d'engagement après subvention :

- Dégagement manuel en plein de plantation avec coupe rez-terre (P 53, 77, 79 et 91) : travaux retenus par la Commission
- Application d'un répulsif sur plants déjà mis en place y compris fourniture TRICO : travaux retenus par la Commission.

Pour ces travaux, la Commune demandera plusieurs devis.

### Affouage 2024 - 2025

Lors de la réunion du 28 septembre 2023, la Commission Bois avait décidé :

- d'arrêter le produit des coupes des parcelles de la Forêt Communale, comme suit :

Parcelles	Surface à désigner	Volume estimé	Volume martelé par l'ONF
41	15 ha	350 m <sup>3</sup>	430 m <sup>3</sup>
51	7,2 ha	300 m <sup>3</sup>	360 m <sup>3</sup>
52	6,5 ha	250 m <sup>3</sup>	235 m <sup>3</sup>
63	10,8 ha	320 m <sup>3</sup>	355 m <sup>3</sup>
64	9,7 ha	300 m <sup>3</sup>	310 m <sup>3</sup>
65	7,15 ha	200 m <sup>3</sup>	180 m <sup>3</sup>
11	6,5 ha	120 m <sup>3</sup>	280 m <sup>3</sup>
42	4,4 ha	80 m <sup>3</sup>	130 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>67,25 ha</b>	<b>1 920 m<sup>3</sup></b>	<b>2 280 m<sup>3</sup></b>

d'une superficie cumulée de 67,25 hectares à l'affouage sur pied.

- de fixer le montant total de la taxe d'affouage à **17 500 €**. Ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle,
- de fixer le montant de la taxe d'affouage à **35 € / affouagiste**, (l'ONF ne garantissant pas de volume par part affouagère)
- de fixer l'inscription du 01/09 au 20/09/2024
- de fixer le tirage des parts aux mois de novembre – décembre 2024,
- de fixer le délai d'exploitation à compter de la distribution des parts jusqu'au 31/03/2025, en dehors des périodes de chasse et/ou diverses manifestations sportives.
- de fixer le délai d'enlèvement du 15/04/2025 au 30/09/2025 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses et en dehors des périodes de chasse.
- d'interdire la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements,

Il est prévu que les Services Techniques aillent dans la parcelle 41 afin de procéder au remarquage (ancienne parcelle destinée il y a 4 ans à l'affouage).

Travaux qui seront réalisés prochainement par l'ONF :

- Marquage des parts. Messieurs KISSENBERGER et CRASSOT demandent à y participer également afin de repérer les parts. Les parts affouagères seront, cette année, marquées aux quatre coins.
- Aucune garantie de volume par part de l'ONF.

Le règlement de distribution des parts affouagères sera rédigé clairement et sera soumis à la Commission pour avis, avant cet été.

A la demande de Monsieur DROUIN, lors d'une réunion avec l'ONF sur l'aménagement de certaines parcelles forestières, il avait été demandé qu'une partie des arbres bord de route sur le secteur des Hutins soit coupée (afin d'éviter les feuilles sur la route et la dangerosité lorsqu'il pleut) : à l'unanimité la Commission des Bois est contre.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kevin GENGOUX", written over a horizontal line.

Kevin GENGOUX